

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---ooOOoo---

L'an deux mille dix neuf et le onze avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROMERO, Maire.

Date de la convocation :

Le 5 avril 2019

Étaient présents :

M. ROMERO, M. GRAU, Mme DAIDER, Mme VIDAL,
M. LERICHE, Mme MARTOS-CARRERAS
M. BALLESTER, Mme MONTAVON, Mme N. AMITRANO,
Mme SEGURA, M. QUINTANE, Mme DESSEILLES,
M. MARTY, Mme ERGIN-CARLSSON, M. DAIDER,
M. CHIAJESE, Mme C. AMITRANO, Mme BRES

**Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

20

Procurations :

M. CACCIUTTOLO à M. GRAU
M. LEBERGER à Mme BRES

Absents : M. BAINVILLE, M. BELTRA, Mme AMBROSINO,
M. PEREZ, Mme SANTONI-PAYET, M. ERRE, Mme GELY

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Roselyne MARTOS-CARRERAS est nommée Secrétaire de séance.

I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018

Sous la Présidence de Monsieur Georges GRAU, Premier Adjoint au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la Salle des délibérations et ne participant pas au vote, et après avis favorable de la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre (Mme BRES, M. LEBERGER ayant donné procuration à Mme BRES, M. MARTY), **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2018. Il fait apparaître un excédent de 841.805,88 € en Section de Fonctionnement et un excédent de 1.415.413,82 € en Section d'Investissement.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 3 voix contre (Mme BRES, M. LEBERGER ayant donné procuration à Mme BRES, M. MARTY), **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget de la Commune de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2018

Sous la Présidence de Monsieur Georges GRAU, Premier Adjoint au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la Salle des délibérations et ne participant pas au vote, et après avis favorable de la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif du parc de stationnement Castellane pour l'exercice 2018. Il fait apparaître un excédent de 2.087,34 € en Section d'Exploitation et un excédent de 69.523,77 € en Section d'Investissement.

IV – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2018

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion du parc de stationnement Castellane de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer pour l'exercice 2018.

V – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018

Après avis favorable de la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AFFECTER** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, dans le cadre du Budget 2019, ainsi qu'il suit :

- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 800.000,00 €
- Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 41.805,88 €
- Article 001 « Excédent d'investissement reporté » : 1.415.413,82 €

VI – AFFECTATION DU RESULTAT DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2018

Après avis favorable de la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE REPORTER** à nouveau sur chaque section, le résultat excédentaire de l'exercice 2018 dans le cadre du Budget 2019, ainsi qu'il suit :

- Section d'Exploitation : 2.087,34 €
- Section d'Investissement : 69.523,77 €

VII – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission des finances qui s'est réunie le 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE MAINTENIR** les taux d'imposition pour l'exercice 2019 **ET D'APPLIQUER** ces taux comme suit :

Impôt	Bases 2019	Taux 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	9 761 000	16,12%	1 573 473 €
Foncier bâti	6 792 000	25,21%	1 712 263 €
Foncier non bâti	75 900	60,49%	45 912 €
Total du produit attendu			3 331 648 €

VIII – VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2019

Après avis favorable de la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 3 voix contre (Mme BRES, M. LEBERGER ayant donné procuration à Mme BRES, M. MARTY), **DECIDE D'ADOPTER** le Budget de la Commune de l'exercice 2019, voté au niveau du chapitre et lorsqu'il y a des opérations en investissement, au niveau de l'opération. Il s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 5.638.288,47 €
- Section d'Investissement : 4.458.079,92 €
- Total Budget 2019 : 10.096.368,39 €**

IX – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour les Associations mentionnées ci-dessous hormis pour « Union Sportive Côte-Vermeille », « Pétanque Port-Vendraise », « Société Nautique Côte Vermeille », « ACCA », « Aïmons Port-Vendres », « Amicale des anciens d'Afrique La Mer à boire », « Le Comité des Fêtes », « L'Age d'Or », « Amicale des donateurs du sang », « Présence écoute et réconfort », « Secours Catholique équipes 66 », « Subcam » où le vote est effectué Association par Association du fait qu'un ou plusieurs Élus ayant un lien avec celles-ci :

« **Union Sportive Côte-Vermeille** » : 19 voix pour, M. MARTY quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Pétanque Port-Vendraise** » : 19 voix pour, Mme SEGURA quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Société Nautique Côte Vermeille** » : 19 voix pour, Monsieur ROMERO quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **ACCA** » : 19 voix pour, Mme Corinne AMITRANO quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Aïmons Port-Vendres** » : 16 voix pour, Messieurs ROMERO, GRAU, QUINTANE quittent la salle et ne participent pas au vote, M. GRAU ayant procuration de Monsieur CACCIUTTOLO, ce dernier ne participe pas au vote,

« **Amicale des anciens d'Afrique La Mer à boire** » : 17 voix pour, Mme DESSEILLES, Messieurs ROMERO et BALLESTER quittent la salle et ne participent pas au vote,

« **Le Comité des Fêtes** » : 17 voix pour, Mesdames Nathalie AMITRANO, Corinne AMITRANO et M. QUINTANE, quittent la salle et ne participent pas au vote,

« **L'Age d'Or** » : 19 voix pour, M. QUINTANE quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Amicale des donateurs de sang** » : 19 voix pour, Mme Nathalie AMITRANO quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Présence écoute et réconfort** » : 18 voix pour, M. CHIAJESE et Mme Corinne AMITRANO quittent la salle et ne participent pas au vote,

« Secours catholique équipes 66 » : 18 voix pour, Madame DESSEILLES et Monsieur ROMERO quittent la salle et ne participent pas au vote,

« Subcam » : 19 voix pour, M. LERICHE quitte la salle et ne participe pas au vote,

DECIDE,

D'APPROUVER le montant des subventions allouées aux Associations comme suit :

ETAT DES SUBVENTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU BUDGET 2019

SUVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Normale	Exceptionnelle	Passeports Associatifs
SPORTIVES			
Arts et Techniques de la danse	150,00		
Dynamiques	600,00		
Evasion Catalane	600,00		
Sporting Club Port-Vendrais	7 000,00		
Union Sportive Côte Vermeille		15 000,00	
Karaté Académie de Port-Vendres	700,00		
Judo Club Port-Vendrais	700,00		
Llagouts de Port-vendres	500,00	500,00	
le Brigadier Sportif	700,00		
L'Instant Présent	300,00		
Côte Vermeille Albères Basket	6 500,00		
Pétanque Port-Vendraise	3 000,00		
Tennis Club	1 500,00		200,00
tennis de Table	300,00		
Minh Long Doury	200,00		
Thon Club Port-Vendrais	500,00		
Nautile Plongée 66	500,00	500,00	
Espadon Club Catalan	500,00	1 000,00	
Société Nautique Côte Vermeille		1 000,00	
Union Bouliste Port-Vendraise des Cheminots	500,00		
Vélo Club Port-Vendrais	900,00		
CULTURELLES-TOURISME			
A.B.C.D.	200,00		
A.C.C.A. (association Communale de Chasse)	400,00		
Aimons Port-Vendres	900,00		
Amicale des anciens d'Afrique « La Mer à Boire »	800,00	1 000,00	
Port-Vendres Festival	6 000,00	1 000,00	
Association des Pêcheurs de Port-Vendres	1 000,00	1 000,00	
Bien Vivre à Cosprons	400,00		
Chorus Vénéris	500,00		
Comité des Fêtes	5 000,00		
Club de l'Amitié	1 000,00		
JCL Productions (cours Santaine)	1 250,00		
L'Age d'Or	1 000,00		
La Vigatana PortVendrenca	500,00		
La Grande Tapisserie	500,00		
Les mots, l'émotion	500,00	300,00	
Els Amics de la Barque	500,00		
Une Histoire de Patch	400,00		
Vermeille Internationale	500,00		
SCOLAIRES			
Coopérative scolaire Ecole Pasteur		1 500,00	
Parents Elèves Ecole Elémentaire Pasteur	1 000,00		
Parents Elèves Ecole Maternelle Parès	1 000,00		
SOCIALES			
Amicale des Donneurs de Sang	250,00		
Amicale des Sapeurs Pompiers de Port-Vendres	1 200,00		
Présence, écoute et réconfort	1 000,00	900,00	
Société Nationale Sauvetage en Mer (SNSM)	1 500,00		
ASSOCIATIONS NON COMMUNALES			
A.S.A.M.E (Amis de la Mer)	200,00		
AIAM (Amitiés Internationales André Malraux)	200,00		
Els Amics du Miquel Caldentey	300,00		
Les Amis de la Musique	3 000,00		
Donboscouts (scouts Sant Jordi)	400,00		
Secours Catholique Equipes 66	300,00		
MUCOVIE 66		5 000,00	
Souvenir Français de Perpignan	400,00		
Usagers de la Ligne Ferroviaire	100,00		
SUBCAM	800,00		
PATRIOTIQUES			
Amicale des Anciens Marins	1 000,00	1 000,00	
Médailleurs Militaires	200,00		
Souvenir Français	300,00	300,00	
Union Nationale des Combattants	300,00		
	60 450,00	30 000,00	200,00
TOTAL de l'article 6574			90 650,00

X – VOTE DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2019

Après avis favorable de la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADOPTER** le Budget du parc de stationnement Castellane pour l'exercice 2019, dans le cadre d'un vote par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

- Section d'Exploitation : 52.087,34 €
- Section d'Investissement : 92.147,581 €

XI – RAPPORT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2018

Suite à la présentation de ce point à la Commission des Finances du 8 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la politique immobilière menée par la Commune au vu du rapport qui lui a été présenté et qui sera annexé au Compte Administratif 2018 et mis à la disposition du public.

XII – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEFINITION DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 10 avril 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE DEFINIR** les modalités de mise à disposition du public ainsi qu'il suit :

- Le dossier du projet de modification simplifiée n°7 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public, du lundi 6 mai 2019 à 9 heures au vendredi 7 juin 2019 à 17 heures en Mairie au service Urbanisme et sur le site internet de la Ville de Port-Vendres (onglet vie municipale, section urbanisme).
- Un registre à feuillets non mobiles, paraphés par le Maire, sera ouvert en Mairie pour permettre au public de consigner ses observations.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n°7, le lieu et les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché en Mairie, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- L'avis et le dossier de mise à disposition seront consultables sur le site Internet de la Commune.

DE SOUMETTRE au Conseil Municipal, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des Personnes Publiques Associées pour approbation après l'expiration du délai de mise à disposition du public. **DIT QUE** le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

XIII – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC LIEUDIT « LE PETIT PARIS » EN VUE DE SA CESSION AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE CONSTATER** la désaffectation de la zone d'une superficie d'environ 132 m², **DE DECLASSER** du domaine public communal cette emprise pour une superficie d'environ 132 m², **ET DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire à signer et faire établir tous les documents nécessaires.

XIV – MOTION POUR LA REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE PERPIGNAN / VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE SE PRONONCER** par voix de motion sur la réouverture le plus rapidement possible de la ligne ferroviaire Perpignan / Villefranche-de-Conflent.

XV – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PORT- VENDRES ET L'ARTISTE MARC DOURY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE PASSER** une convention de partenariat avec l'Artiste Marc DOURY pour la mise à disposition gracieuse de la salle du « Dôme, Centre d'Art » en contrepartie de l'acquisition d'une œuvre **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la parfaite réalisation de cette opération.

XVI – SIVU DU MASSIF DES ALBERES – PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET CONTRE LES INCENDIES (PAFI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** le SIVU des Albères à porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude pour la révision du Plan d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies (PAFI), **DE PARTICIPER** à hauteur de 367 euros à ce projet dans un souci d'unité du massif **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la parfaite réalisation de cette opération.

Fait à Port-Vendres, le 17 avril 2019

Le Maire,
Jean-Pierre ROMERO

